

# La pratique intermodale en question : quelles recommandations pour le transport pratique de demain ?

Éléments de synthèse du projet de coopération entre  
le pays de Saint-Malo et le pays de Vannes



# édito

« La mobilité croissante des ménages s'est conjuguée à une augmentation constante des émissions de gaz à effet de serre liées aux transports (+19,1% depuis 1990). Or, la limitation de ces GES est un enjeu considérable pour limiter les effets néfastes du réchauffement climatique. Il est clair qu'au-delà des avancées technologiques, c'est majoritairement le changement des comportements qui permettra d'infléchir la tendance. Dans ce contexte, les collectivités territoriales ont un rôle particulièrement important à jouer sur la problématique des transports. Par leurs politiques d'urbanisme et d'aménagement, elles organisent et répartissent les activités sur le territoire (infrastructures de transports, bâtiments, distribution d'énergie...).

Pour tenter d'apporter une réponse sur ce thème, le Conseil régional, les Conseils départementaux et la plupart des Communautés de communes et d'agglomération du pays de Vannes et du pays de Saint-Malo sont Autorités Organisatrices de Transport (AOT) de premier ou de second rang. La plupart développe ainsi, à leur échelle, leurs infrastructures et réseaux de transports publics, de manière à répondre aux besoins de déplacement de la population et d'offrir une alternative à l'utilisation de la voiture individuelle.

De nombreux outils (plate-forme de mobilité, transport à la demande, module de covoiturage, navettes maritimes, garage social...) et aménagements (plateformes multimodales, aires de covoiturage, transport en site propre...) sont d'ores et déjà développés afin de favoriser les connexions entre les réseaux et les territoires. Les déplacements intermodaux restent pourtant encore ultra minoritaires. Créer des espaces de discussion sur ce thème, mieux connaître l'offre de transport à l'échelle des bassins de déplacement et les champs des possibles pour créer des passerelles entre les différents modes de transport nous paraissent importants pour construire de façon cohérente les projets de mobilité de demain.

Ce projet de coopération doit ainsi permettre à chacun d'accroître encore les efforts déjà entrepris. »



**Denis Rapinel,**

Vice président délégué au développement durable du pays de Saint-Malo, Président de la Communauté de communes du pays de Dol de Bretagne.



**André Fégeant,**

Elu référent pour le pays de Vannes, Président de la Communauté de communes du pays de Questembert.

# méthodologie

Qu'est-ce que l'intermodalité ? La première partie de ce document permet à chacun de mieux **comprendre l'intermodalité** à travers la présentation de ses enjeux.

Dans le cadre de la mission, un panorama de l'offre de transport des deux territoires, de la réalité des trajets intermodaux et des outils à disposition, a ensuite été dressé. Ce travail a permis de mieux **connaître l'offre de transport** et d'identifier les lieux d'intermodalité.

Des ateliers prospectifs ont également été l'occasion d'aborder des expériences innovantes en la matière. Les principales pistes d'intervention pour favoriser l'intermodalité sont présentées dans la partie **Utiliser les outils du territoire**.

Sur la base des enjeux des territoires et des actions pertinentes à développer, 6 actions identifiées comme prioritaires pour chacun des pays, ont été définies. **Les enseignements pour nos territoires** sont présentés dans une perspective plus large.

Une formation a enfin eu lieu pour favoriser d'autres types d'échanges et aider les territoires à approfondir un thème de leur choix : le covoiturage. Ce choix traduit une préoccupation forte des territoires.

**Ce document a été réalisé dans le cadre d'un projet de coopération à destination des élus et constitue un document pédagogique synthétique reprenant les principaux résultats de la réflexion.**

**Un document global détaillé du projet de coopération sera disponible en téléchargement sur le site des deux pays.**

## Qu'est-ce que l'intermodalité ?

*L'intermodalité concerne l'usage successif de plusieurs modes de transport pour réaliser un seul et même déplacement.*

Par exemple :

- pour me rendre sur mon lieu de travail, j'utilise successivement le vélo jusqu'à la gare puis le train
- pour revenir à mon domicile, j'utilise successivement le train puis un bus

**Faciliter cet enchaînement de différents modes de transport représente un travail de concertation entre tous les acteurs (territoires, AOT, transporteurs) pour construire une offre de transport structurée et cohérente.**

**Il s'agit également de répondre à l'ensemble des besoins et de faciliter les déplacements, au-delà des limites administratives respectives de chacun des territoires (AOT ou non).**

- L'intermodalité c'est avant tout un important travail de coordination des Autorités Organisatrices de Transport (AOT)

- C'est également une réponse aux besoins des territoires non AOT



## Quels sont les enjeux de l'intermodalité ?

Pour l'utilisateur, l'intermodalité et le passage d'un mode de transport à l'autre implique des contraintes liées à ces ruptures dans son déplacement qui peuvent être de type:

**Organisationnel** : trouver l'information auprès de différents organisateurs des transports

**Physique** : quitter le premier mode de transport / stationner son véhicule (vélo, voiture) / se rendre sur le point de départ du mode de transport suivant

**Temporel** : attendre plus ou moins longtemps entre deux modes de transports

**Financier** : utiliser plusieurs titres de transports différents entraîne une multiplication des coûts et des titres de transport

Favoriser l'intermodalité nécessite donc de coordonner les différentes offres de transport pour en faciliter l'usage et simplifier l'enchaînement des différents modes de transports.

Les trois grands piliers d'intervention concernent :

- L'information
- La billettique et les titres de transport combinés
- L'aménagement de pôles d'échanges



## L'offre de transport en pays de Saint-Malo

### Chiffres clés

- 2 axes ferroviaires irriguant le pays mais avec un niveau de service contrasté
- 2 réseaux interurbains se complétant sur le territoire (Tibus et Illeloo)
- 2 réseaux de transports urbains (ville de Dinard et Saint Malo Agglomération)
- 2 services de transport à la demande (CC Côte d'Emeraude et CC Bretagne Romantique)
- Une navette maritime privée entre Dinard et Saint-Malo
- Une offre de transport estivale à destination du Mont Saint-Michel coordonnée à travers le dispositif Ligne Baie
- Une douzaine d'aires de covoiturage

### 9 gares sur le territoire dont :

- 5 gares et haltes TER dans le périmètre de Saint Malo Agglomération : pôle d'échanges multimodal de Saint-Malo, La Fresnais, La Gouesnière-Cancale, Miniac et Plerguer
- 2 gares TER : Dol et Combourg
- 2 haltes TER : Bonnemain et Dingé
- NB : La gare de Pleine Fougère est fermée au trafic.

### Freins et atouts pour l'intermodalité

- + Les arrêts de connexion intermodale: un outil porté par le Conseil départemental d'Ille et Vilaine pour aménager des pôles d'échanges (Tinténiac et Saint-Pierre-de-Plesguen en cours d'aménagement).
- + Illeloo services : un service en complément de BreizhGo qui intègre les services locaux de transport à la demande.
- + Un espace de dialogue entre les AOT du département animé par le Conseil départemental d'Ille et Vilaine.
- + Un site de covoiturage (<http://ehop-covoiturage.fr>) et une association pour communiquer autour du covoiturage (Covoiturage+).
- Une faible densité des aires de covoiturage.
- Peu de tarification combinée.



## L'offre de transport en pays de Vannes

### Chiffres clés

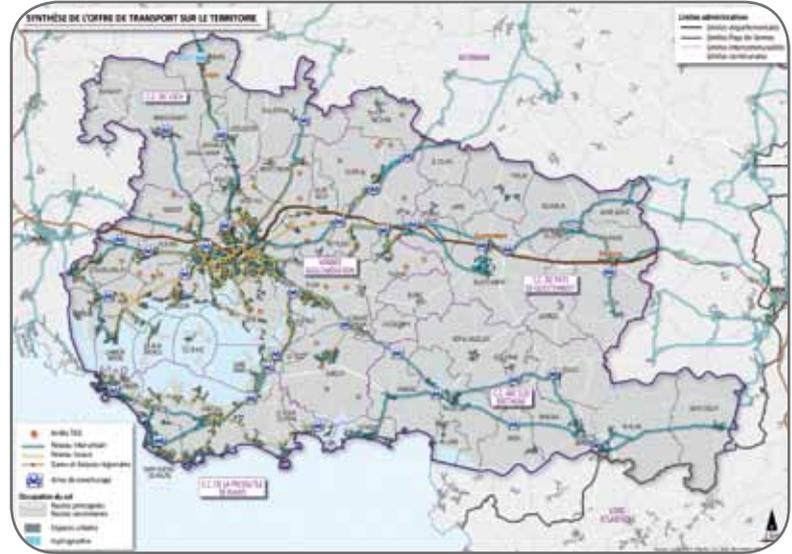
- 1 axe ferroviaire fort traversant le territoire
- Le réseau interurbain TIM rayonnant en étoile à partir de Vannes
- Le réseau de transports urbains Kicéo (Vannes Agglo)
- 2 services de transport à la demande (Vannes Agglo et pays de Redon vers Muzillac)
- 1 service de transport local (CC de la Presqu'île de Rhuys)
- Des navettes maritimes publiques et privées autour du Golfe du Morbihan
- Des offres de transport estivales principalement centrées sur la Presqu'île de Rhuys
- Une trentaine d'aires de covoiturage

### 3 gares sur le territoire dont :

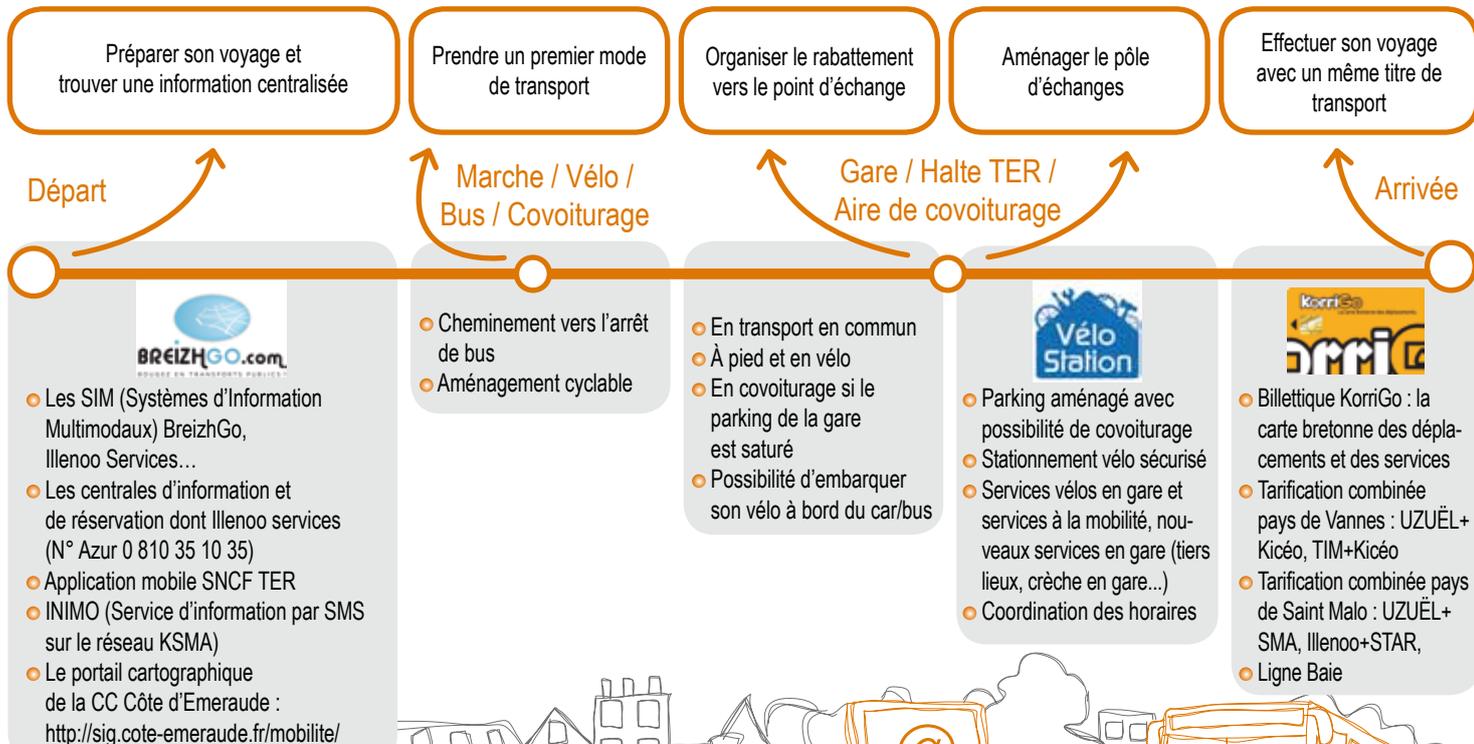
- Le pôle d'échanges multimodal de Vannes
- 1 gare TER : Questembert
- 1 halte TER : Malansac

### Freins et atouts pour l'intermodalité

- ⊕ Les haltes multimodales : un outil porté par le Conseil départemental du Morbihan pour aménager des aires de covoiturage en lien avec les réseaux de transports collectifs.
- ⊕ Une bonne densité des aires de covoiturage
- ⊕ Des tarifications combinées existantes.
- ⊕ Des mutualisations de moyens entre le réseau urbain de Vannes et le réseau interurbain TIM



## Les dynamiques de l'intermodalité : quels champs des possibles et quels outils sur les territoires ?



## Quelles préconisations et priorités pour des trajets intermodaux pratiques ?

À l'issue des ateliers prospectifs, 9 actions ont été identifiées comme prioritaires, dont 3 sont communes au 2 pays.

- La pérennisation de **l'espace de dialogue** initié au cours de ce projet constitue l'une des actions majeures dont la mise en place doit aboutir rapidement et permettre aux territoires non AOT de continuer à faire partie intégrante des débats.
- L'organisation **d'actions de sensibilisation à destination du grand public** doit également permettre de mutualiser les moyens pour toutes les collectivités qui souhaitent sensibiliser leurs habitants aux changements de leurs pratiques de mobilité.
- Organiser le **rabattement vers les gares** constitue le troisième point fort sur lequel les collectivités souhaitent agir.

Les autres actions identifiées concernent :

- Le maillage du territoire par des aires de covoiturage
- La valorisation des espaces autour des gares
- La poursuite de la mise en œuvre de tarifications combinées
- La création de dessertes transversales
- La centralisation de l'information sur les réseaux de transport
- La prise en compte de la dimension sociale des transports

Le pays du Mans a su mobiliser des territoires autour de 3 axes :

- La réhabilitation des parkings des haltes TER
- La réalisation d'aménagements en faveur des modes doux vers les centres-bourgs
- L'accompagnement de Plans de Déplacements d'Entreprises

Si ces actions ne sont pas toutes spécifiques au développement de l'intermodalité, elles traduisent une très forte sensibilité aux enjeux de la mobilité d'une façon plus générale dans les territoires périurbains et ruraux, là où la compétence transport n'est pas maîtrisée à une échelle locale.

**L'intermodalité représente donc l'articulation des différents réseaux et services de transport et n'est qu'une des composantes d'une politique de mobilité pour laquelle tous les territoires peuvent intervenir.**

En effet, la mobilité ne se résume pas à un service de transport en commun qui reste difficilement performant dans les zones moins denses. En revanche, tous les territoires peuvent intervenir pour faciliter la mise en œuvre d'autres services de mobilité : information et sensibilisation aux modes de transport alternatifs à la voiture, aménagements cyclables, stationnement vélo, covoiturage, autopartage...

D'autres actions en faveur de l'intermodalité seront à réinterroger à moyen terme : Le stationnement vélo sécurisé en gare, constitue un point fondamental pour les cyclistes en rabattement vers les gares ; cette action est indissociable de l'aménagement d'itinéraires de rabattement vélo vers ces dernières.

- La tarification combinée, bien que dépendante des logiques internes à chaque réseau, représente également un outil fort pour favoriser l'intermodalité.
- La mise en œuvre d'un conseil en mobilité et la création d'un lieu d'information sur les territoires permet de sensibiliser et accompagner les habitants et salariés du territoire vers une mobilité alternative.
- L'intégration des haltes TER du territoire de Saint Malo Agglomération dans son périmètre de transport urbain permettrait de valoriser ces haltes situées en zones urbaines.





## Pays de Saint-Malo

23 avenue Anita Conti  
35400 SAINT MALO

Tel : 02 99 21 17 27

[contact@pays-stmalo.fr](mailto:contact@pays-stmalo.fr)

[www.pays-stmalo.fr](http://www.pays-stmalo.fr)



## Pays de Vannes

11 Boulevard de la paix  
56000 VANNES

Tel : 02 97 47 07 09

[contact@pays-vannes.fr](mailto:contact@pays-vannes.fr)

[www.pays-vannes.fr](http://www.pays-vannes.fr)

Remerciements aux membres du comité de pilotage :  
Vannes agglo, Communauté de communes de la Presqu'île de Rhuys, Questembert communauté, Communauté de communes Arc Sud Bretagne, Loc'h communauté, Communauté de communes Bretagne Romantique, Communauté de communes Côte d'Emeraude, Communauté de communes de la Baie du Mont Saint Michel, Communauté du pays de Dol de Bretagne, Ville de Saint Malo, Saint Malo Agglomération, Conseil départemental d'Ille et Vilaine, Conseil départemental des Côtes d'Armor, Conseil départemental du Morbihan, Conseil régional de Bretagne.

Avec la participation financière de :

